

RAPPORT DE JURY CAFIPEMF 2025

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou Professeur des Écoles Maître Formateur

Références réglementaires:

- la délibération n°486 du 26 mai 2025 portant modification de la délibération n°343 du 30 décembre 2002 relative aux fonctions de conseillers pédagogiques, de maîtres formateurs et de maîtres d'accueil temporaires et de la délibération n°345 du 30 décembre 2002 portant création du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- l'arrêté n°2025-997/GNC du 18 juin 2025 pris en application de la délibération n°486 du 26 mai 2025 portant modification de la délibération n°343 du 30 décembre 2002 relative aux fonctions de conseillers pédagogiques, de maîtres formateurs et de maîtres d'accueil temporaires. Création du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

I. Propos introductif

Le candidat s'inscrit à l'examen en année N-1 et se présente aux épreuves au cours de l'année N. Il passe deux épreuves d'admission, la première composée de deux séquences et la seconde constituée de quatre séquences.

Des modules de formation de 5 semaines non consécutives sont prévus pour préparer les épreuves :

- observation et pratique accompagnée auprès d'un PEMF ou CP ;
- formation assurée conjointement par la DENC et par l'INSPE.

Ces semaines se déroulent préalablement aux épreuves d'examen.

L'inscription en année N-1 est conditionnée à 5 années d'exercice et à une visite conseil ou un rapport d'inspection de moins de trois ans de l'IAP.

La première épreuve d'admission a lieu à partir de la période 3 et se décompose en deux temps successifs (en mathématiques ou en français) :

- un temps d'enseignement ;
- un temps d'entretien.

La seconde épreuve d'admission se déroule dans un délai d'un mois maximum et se décompose en quatre temps :

- l'observation d'une séance de classe réalisée par un néo-titulaire (dans le domaine non retenu lors de la première épreuve) et dans un cycle différent de celui de la première épreuve ;
- l'analyse de la séance observée;
- la production d'un rapport de visite transmis au service organisateur dans un délai de deux semaines après la date de la séquence 2;
- un entretien du candidat avec le jury.

II. Bilan statistique de la présente session

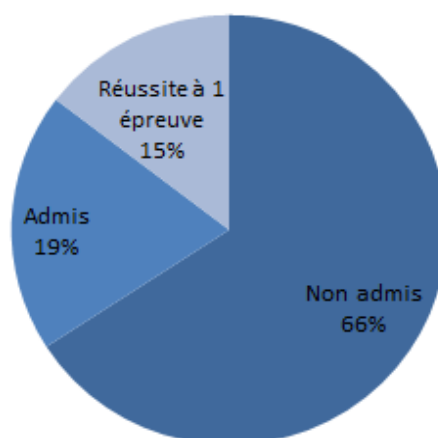
A. Le taux de réussite

La présente session compte 36 inscrits, 9 candidats se sont désistés avant le début des épreuves.

Le nombre de participants est de 27 candidats dont :

- 8 ont été admis à l'examen ;
- 6 conservent le bénéfice de la réussite à une épreuve pour la session 2026.

Taux de réussite pour la présente session



B. Récapitulatif concernant les désistements sur quatre années (l'année 2024 étant une année blanche)

Années	2021	2022	2023	2025
Inscrits à la session	48	50	50	36
Désistements	23	2	12	9

Bien que le nombre de désistements soit en diminution, de nombreux candidats inscrits au CAFIPEMF n'anticipent pas suffisamment l'ampleur du travail requis, tant pour suivre la formation (cinq semaines préconisées) que pour préparer les épreuves.

C. Récapitulatif concernant les admissions sur quatre années (l'année 2024 étant une année blanche)

Années	2021	2022	2023	2025
Nombre de candidats participants	25	48	38	27
Nombre de candidats admis	8	22	19	8

D. Moyennes générales obtenues dans les compétences de l'épreuve 1 (temps d'enseignement en classe ou une séance d'animation collective dans son contexte d'exercice professionnel) pour les néo-candidats

Compétences	Penser, concevoir, élaborer /5	Mettre en œuvre, animer, communiquer /5	Accompagner l'individu et le collectif /5	Observer, analyser, évaluer /5	Epreuve 1 Total sur 20
Moyennes	2.63	2.58	2.76	2.28	10.25

E. Moyennes générales obtenues dans les compétences de l'épreuve 2 (observation, analyse d'une pratique de classe) pour les néo-candidats

Compétences	Penser, concevoir, élaborer /5	Mettre en œuvre, animer, communiquer /5	Accompagner l'individu et le collectif /5	Observer, analyser, évaluer /5	Epreuve 2 Total sur 20
Moyennes	2.49	2.39	1.92	2.29	9.09

F. Statistiques par province sur quatre années (l'année 2024 étant une année blanche)

Province Sud	2021	2022	2023	2025
Inscrits	28	36	36	27
Désistements	14	0	10	7
Candidats participants	14	36	26	20
Candidats admis	6	18	10	7
Admis avec spécialisation	2	1	2	0
Pourcentage de réussite	43%	47%	50%	35%

Province Nord	2021	2022	2023	2025
Inscrits	12	10	8	4
Désistements	5	1	2	1
Candidats participants	7	9	6	3
Candidats admis	2	4	3	0
Admis avec spécialisation	1	0	1	0
Pourcentage de réussite	29%	44%	50%	0%

Province des îles Loyauté	2021	2022	2023	2025
Inscrits	8	4	6	5
Désistements	4	1	0	1
Candidats participants	4	3	6	4
Candidats admis	0	1	3	1
Admis avec spécialisation	0	0	0	0
Pourcentage de réussite	0%	33%	50%	25%

III. Les observations et recommandations de la commission : première épreuve d'admission

A. Le temps d'enseignement

La planification et la préparation témoignent d'une réflexion approfondie et s'inscrivent dans un projet pédagogique cohérent. Ces éléments constituent des points d'appui solides.

La mise en œuvre gagnerait cependant à être clarifiée, notamment par une meilleure maîtrise des situations proposées et des modalités d'apprentissage retenues. Les candidats sont ainsi invités à poursuivre leurs efforts pour articuler plus étroitement les intentions pédagogiques et

les pratiques de classe, de façon à assurer une plus grande lisibilité et efficacité des apprentissages pour les élèves.

B. L'épreuve aménagée : séance collective animée dans le cadre du contexte d'exercice professionnel

La préparation de l'action de formation apparaît rigoureuse et témoigne d'une réflexion construite. Cet investissement constitue un point fort.

Afin de renforcer l'efficacité de la séance, il conviendrait toutefois de clarifier davantage l'objectif de formation et de rendre le déroulement plus lisible pour les participants. Une explicitation plus marquée des choix pédagogiques et didactiques permettrait ainsi de mieux orienter la mise en œuvre et de faciliter la compréhension du sens de la formation.

C. L'entretien avec le jury

Le temps d'entretien a permis de mettre en lumière une réelle capacité d'analyse réflexive, qui constitue un atout majeur.

Afin de valoriser pleinement ce potentiel, il est recommandé aux candidats d'adopter une posture d'enseignant expert, en prenant la mesure des enjeux de l'examen.

Cette posture permettra de s'affirmer davantage comme praticien-chercheur, capable d'éclairer ses choix pédagogiques et didactiques et de ne pas subir l'épreuve mais d'en faire un espace de valorisation professionnelle.

D. Les conseils pour les candidats

Les candidats ayant réussi l'épreuve ont su mettre en avant une préparation rigoureuse et anticiper les contraintes techniques, ainsi que les contraintes de temps propres aux épreuves. Ils ont également montré une bonne compréhension du cadre de l'examen, ce qui leur a permis de conduire leur séance avec clarté et de s'adapter aux imprévus. La disponibilité des élèves a été prise en compte et a donné lieu à des réajustements pertinents. Enfin, lors du temps d'échange avec le jury, ces candidats se sont distingués par leur capacité à développer des pistes de réflexion, à enrichir leurs réponses et à adopter une posture affirmée de formateur, particulièrement lorsqu'ils présentaient l'épreuve aménagée.

À l'inverse, les candidats moins aboutis n'ont pas toujours suffisamment anticipé les contraintes techniques ou de temps, ce qui a pu fragiliser la séance. Dans certains cas, l'objectif de formation et le déroulement n'étaient pas suffisamment explicités, rendant la mise en œuvre moins lisible. Le temps d'entretien n'a pas toujours été pleinement exploité pour approfondir la réflexion ou valoriser l'expérience professionnelle, ce qui a limité la richesse des échanges avec le jury. Il est donc important que chaque candidat adopte une posture d'enseignant expert, conscient des enjeux de l'examen, et saisisse cette épreuve comme une opportunité de valoriser son expertise et son parcours professionnel.

IV. Les observations et recommandations de la commission : deuxième épreuve d'admission

A. L'observation de la séance menée par un instituteur ou un professeur des écoles

Les candidats ayant réussi l'épreuve, ont su mettre en évidence les connaissances pédagogiques et didactiques, qu'ils ont mobilisées pour enrichir l'entretien avec l'enseignant

observé. Leur posture d'accompagnant, alliée à de grandes qualités d'écoute, de bienveillance et de rigueur, a favorisé un climat de confiance et permis des échanges riches et constructifs. Ces candidats se sont affirmés comme de véritables formateurs, capables d'articuler théorie et pratique pour accompagner le développement professionnel des enseignants.

Concernant les candidats en difficulté, l'entretien s'est limité à des observations descriptives ou à une reformulation de la séance sans réelle mise en perspective. La posture de formateur n'a pas toujours été assumée, les connaissances pédagogiques étant mobilisées de manière trop partielle ou insuffisamment explicitée. Dans ces cas, l'échange, bien qu'empreint de bienveillance et d'écoute, n'a pas permis d'apporter une réelle plus-value professionnelle à l'enseignant observé.

B. Analyse de la séance observée

Les candidats en réussite ont su mettre en évidence de réelles compétences en analyse des pratiques, en s'affirmant dans une posture de formateur. Leur regard, étayé par des références d'experts, a apporté un éclairage pertinent aux situations observées. Leur discours, à la fois bienveillant et rassurant, a favorisé un climat de confiance et permis de transformer l'entretien en un temps constructif, contribuant à l'évolution des pratiques de l'enseignant.

A l'inverse les candidats en difficulté ont proposé une analyse trop générale, parfois déconnectée des besoins spécifiques de l'enseignant observé. La posture de formateur n'a pas toujours été suffisamment assumée, et l'absence de références explicites ou de pistes concrètes a limité la portée formative de l'entretien.

C. Le rapport de visite

Le rapport doit être rédigé de façon claire et structurée, en restituant fidèlement les propos tenus lors de l'échange. Une présentation précise et organisée permet de distinguer nettement les points d'appui, les axes de progression et les recommandations formulées.

Dans certains cas, les rapports se sont révélés trop descriptifs ou insuffisamment structurés, rendant difficile l'identification des éléments essentiels. L'absence de hiérarchisation des informations, voire de reformulations trop éloignées des propos réellement tenus, a parfois limité la portée formative du document.

D. L'entretien avec le jury

L'épreuve met en évidence des connaissances didactiques et pédagogiques solides, qui permettent d'instaurer un temps d'échange constructif avec l'enseignant observé. Les candidats se distinguent par de réelles capacités de communication, favorisant un climat de confiance et de dialogue. Leur analyse réflexive et distanciée de l'observation menée contribue à apporter un regard critique et structuré sur la pratique, ce qui participe à faire évoluer les gestes professionnels de l'enseignant. L'utilisation de l'outil numérique, lorsqu'elle est pertinente, illustre efficacement la présentation et renforce la cohérence avec le rapport de visite.

Chez certains candidats, des fondements didactiques et pédagogiques restent à consolider afin de mieux accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques. Le temps d'entretien n'est pas toujours exploité pleinement pour approfondir l'analyse, en particulier

dans la prise en compte des besoins réels ou dans le choix des ressources adaptées. L'outil numérique, lorsqu'il est mobilisé, peut parfois apparaître trop accessoire ou insuffisamment intégré, ce qui nuit à la clarté et à la cohérence de la présentation.

E. Synthèse des recommandations

Observation de la séance

Le candidat doit veiller à se placer de manière stratégique afin de disposer d'un angle de vue le plus large possible. Cette posture facilite une observation fine et complète du déroulement de la séance.

Analyse de la séance

Il est attendu que l'analyse dépasse la simple description pour approfondir l'opérationnalisation des références théoriques mobilisées. Les conseils donnés doivent être concrets, précis et directement utiles à l'enseignant. Le renforcement des connaissances et compétences de formateur constitue un levier pour mieux accompagner les pratiques de classe. Il importe également de s'appuyer sur les principes didactiques issus des recherches les plus récentes. Pour nourrir l'analyse, il est recommandé de prendre connaissance des guides pour l'enseignement des fondamentaux diffusés sur Eduscol, notamment sur la construction du nombre, la résolution de problèmes, le développement du lexique, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Rédaction du rapport de visite

Le rapport doit aller à l'essentiel en mettant en avant les besoins de l'enseignant observé. Une relecture attentive est indispensable afin d'éviter les maladresses de formulation et de garantir la clarté et la cohérence du document.

Conduite de l'entretien

Lors de l'entretien, il est important que le candidat sache être réactif dès la première séquence, afin d'identifier rapidement les points d'appui et les axes d'amélioration. Cela permet de rendre l'échange plus constructif et formateur.

La directrice de l'enseignement de la
Nouvelle-Calédonie



Christelle VARNEY